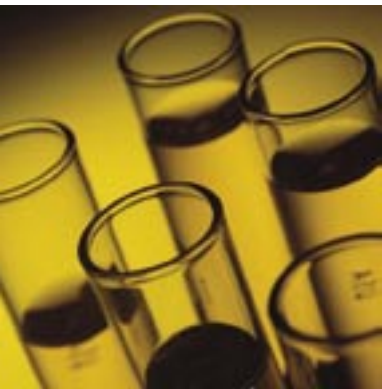


HORIZON
2005

Vers le plein emploi

Document complémentaire



Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	iii
Liste des graphiques.....	v
Liste des schémas.....	vii
INTRODUCTION	1
LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE.....	3
Une politique économique visant les déterminants de la productivité.....	4
1. LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE	5
La scolarisation de la main-d'œuvre.....	5
La formation de la main-d'œuvre.....	6
2. LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT.....	7
Maintenir un régime fiscal compétitif.....	8
Une réduction majeure de l'impôt des particuliers.....	14
Une approche intégrée pour répondre aux défis de la compétitivité.....	17
Des outils financiers adaptés.....	19
L'action gouvernementale pour le développement des régions.....	20
Stratégie de plein emploi et le secteur bioalimentaire : un exemple d'application sectorielle.....	22
3. PROFITER D'AVANTAGE DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE.....	25
Le soutien à la recherche et au développement.....	25
La valorisation de la recherche québécoise.....	27
Savoir changer le monde : la Politique québécoise de la science et de l'innovation.....	28
Un plan d'action pour la gestion de la propriété intellectuelle.....	29
Le développement des secteurs de la nouvelle économie.....	30
Le capital de risque au Québec.....	31

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	ÉCART DE FARDEAU FISCAL QUÉBEC-ONTARIO : IMPÔTS DES SOCIÉTÉS – 2003.....	8
TABLEAU 2	EXEMPTION À L'ÉGARD DE LA TAXE SUR LE CAPITAL ET NOMBRE D'ENTREPRISES TOTALEMENT EXEMPTÉES.....	10
TABLEAU 3	ÉVOLUTION DES TAUX DE LA TAXE SUR LE CAPITAL – QUÉBEC, CANADA ET AUTRES PROVINCES.....	11
TABLEAU 4	CUMUL DES RÉDUCTIONS DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS.....	14
TABLEAU 5	ÉCART DE FARDEAU FISCAL À L'IMPÔT DES PARTICULIERS – QUÉBEC ET AUTRES PROVINCES.....	15
TABLEAU 6	CRÉATION D'EMPLOIS DANS LES SITES DÉSIGNÉS PAR LES ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES DES MESURES CNE, CITÉ DU MULTIMÉDIA, CNNTQ ET CDTI – BILAN JUIN 2002.....	30
TABLEAU 7	CAPITAUX DE RISQUE DISPONIBLES ET INVESTIS.....	31
TABLEAU 8	CAPITAUX DE RISQUE – INVESTISSEMENT ANNUEL RÉALISÉ PAR LES FONDS LIÉS AU GOUVERNEMENT ET PAR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS.....	32
TABLEAU 9	CAPITAUX DE RISQUE – INVESTISSEMENT MOYEN PAR RONDE DE FINANCEMENT.....	33

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1	SCOLARISATION DES TRAVAILLEURS – QUÉBEC	5
GRAPHIQUE 2	INDICE DE COMPÉTITIVITÉ FISCALE – MODÈLE DE SIMULATION KPMG – 2002	9
GRAPHIQUE 3	ÉCART DE FARDEAU FISCAL QUÉBEC-ONTARIO : IMPÔTS DES SOCIÉTÉS	12
GRAPHIQUE 4	RECETTES FISCALES TOTALES – QUÉBEC, AUTRES PROVINCES ET PAYS DU G-7 – 2000	16
GRAPHIQUE 5	ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE	23
GRAPHIQUE 6	COMPÉTITIVITÉ DU TRAITEMENT FISCAL D’UNE DÉPENSE DE 100 \$ EN R-D DANS CERTAINES JURIDICTIONS – 1998	25
GRAPHIQUE 7	ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE R-D – QUÉBEC, ONTARIO ET CANADA	26
GRAPHIQUE 8	PART DU CAPITAL DE RISQUE INVESTI DANS LES RÉGIONS RESSOURCES DU QUÉBEC	34

LISTE DES SCHÉMAS

SCHÉMA 1	LES PRINCIPAUX DÉTERMINANTS DE LA PRODUCTIVITÉ	4
SCHÉMA 2	LES LEVIERS FINANCIERS DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS POUR ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES.....	19



INTRODUCTION

La stratégie *Vers le plein emploi* trace la voie à suivre et ouvre la discussion sur les moyens à prendre pour atteindre l'objectif ambitieux du plein emploi. Le présent document vient compléter l'information diffusée dans la stratégie gouvernementale.

Ce cahier présente d'abord les fondements de la politique économique du gouvernement et les objectifs poursuivis. Il fournit ensuite un complément d'information sur certaines pistes d'action proposées dans la stratégie gouvernementale et dresse quelques constats.

Ces éléments additionnels d'information viendront alimenter les discussions qui s'amorceront au cours des prochaines semaines, afin de relever ensemble le défi du plein emploi.

LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le gouvernement a graduellement mis en place une politique économique vigoureuse afin d'augmenter le niveau de vie et la richesse collective, en agissant sur la productivité.

Cette politique s'articule ainsi autour des trois déterminants de la productivité, soit le développement de la main-d'œuvre, les investissements dans le capital physique et le progrès technologique.

Ces trois directions constituent en fait les défis que l'économie québécoise doit relever pour demeurer compétitive. L'action du gouvernement consiste à faire progresser le Québec dans ces trois domaines.

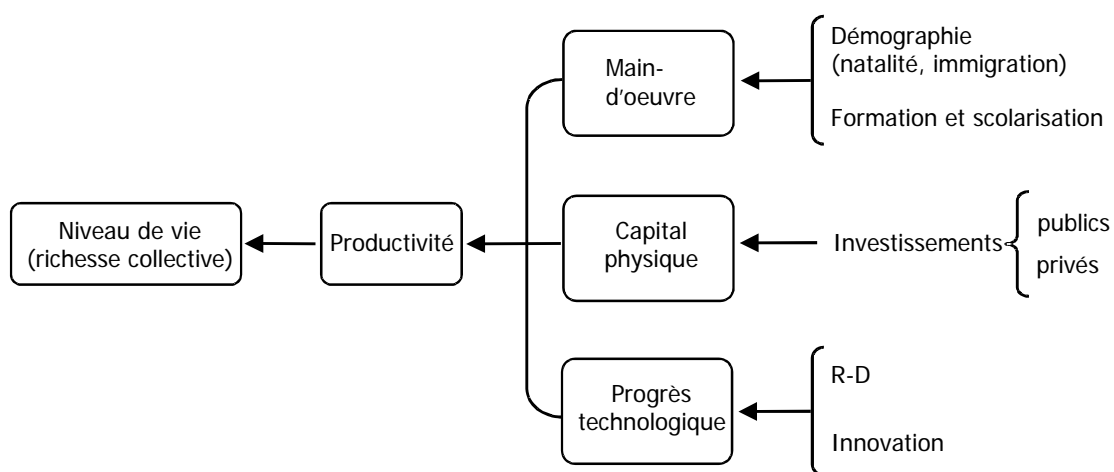
Une politique économique visant les déterminants de la productivité

Le niveau de vie d'une collectivité est fortement lié à la productivité de son économie, c'est-à-dire à la production de richesse par chacun de ses travailleurs.

Cette productivité dépend elle-même de la main-d'œuvre, du capital physique et du progrès technologique.

Le gouvernement, dans le cadre de sa politique économique, a choisi d'agir dans ces trois directions – soit le renforcement de la main-d'œuvre au moyen de la scolarisation et de la formation, l'accroissement du capital physique grâce aux investissements, et la diffusion du progrès technologique par le soutien à la recherche et développement (R-D) et à l'innovation.

SCHÉMA 1
Les principaux déterminants de la productivité



Source : Inspiré d'un document préparé par le Centre d'étude de niveau de vie, *La productivité : secret de la réussite économique*, mars 1998.

1. LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

La croissance de la productivité est d'abord directement liée à la scolarisation et à la formation de la main-d'œuvre. À cet égard, le Québec a franchi des étapes majeures, en matière d'éducation comme d'adaptation de la main-d'œuvre aux besoins du marché du travail.

La scolarisation de la main-d'œuvre

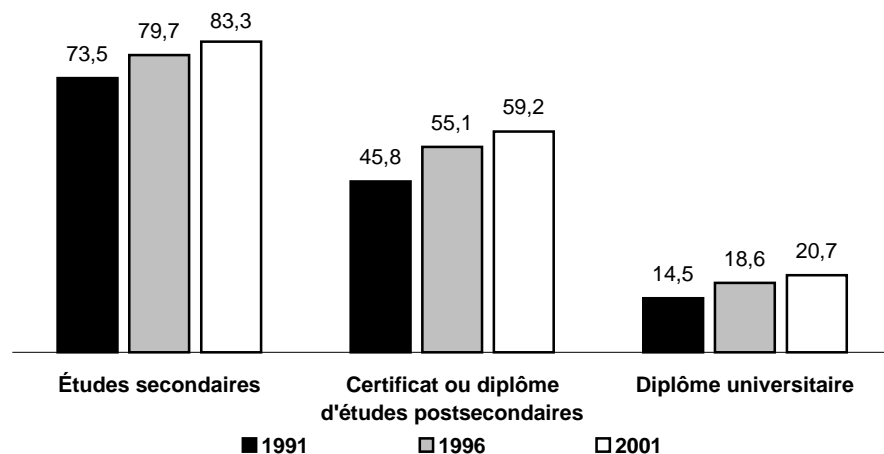
Depuis la Révolution tranquille, le Québec s'est doté d'un système scolaire public performant à tous les niveaux. L'État a pris en main les services éducatifs, assurant à tous une formation de base et préparant l'arrivée dans la société et sur le marché du travail des citoyens de demain.

Les résultats sont remarquables : la population québécoise est actuellement l'une des plus scolarisées au monde. En 2001, plus de 83 % des travailleurs possédaient un diplôme d'études secondaires, et près de 21 %, un diplôme universitaire.

GRAPHIQUE 1

Scolarisation des travailleurs – Québec

(formation complétée des 20 à 64 ans, en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

La formation de la main-d'œuvre

Pour ce qui est de la formation de la main-d'œuvre, des initiatives majeures ont été prises au cours des dernières années afin d'améliorer les compétences des travailleurs.

- ▀ En 1995, le gouvernement faisait adopter la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*. Cette loi exige des employeurs ayant une masse salariale supérieure à 250 000 dollars qu'ils investissent annuellement l'équivalent d'au moins 1 % de cette masse salariale dans la formation de leur main-d'œuvre.

En 2000, des investissements de 1,2 milliard de dollars ont été consacrés par les entreprises québécoises à la formation de la main-d'œuvre.

Selon la loi québécoise, les entreprises assujetties qui n'ont pas investi suffisamment dans la formation de leurs employés doivent souscrire au Fonds national de formation de la main-d'œuvre. Au cours de l'exercice financier 2001-2002, ce fonds a redistribué 66,3 millions de dollars en soutien à la formation sous la forme de subventions.

- ▀ En 1998, le gouvernement a procédé à la mise en place d'Emploi-Québec. Cette agence, qui dépend du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, constitue le guichet unique pour les services à l'emploi par l'intermédiaire des Centres locaux d'emplois.

Emploi-Québec assure notamment d'importants services de soutien pour la formation de la main-d'œuvre et l'incitation au travail. En 2001-2002, cette agence gouvernementale administrait un budget d'environ 1 milliard de dollars.

Parmi les mesures prises par Emploi-Québec, la formation de la main-d'œuvre a nécessité des dépenses de plus de 410 millions de dollars en 2001-2002, incluant les dépenses de formation auprès des entreprises.

- ▀ En mai 2002, le gouvernement a lancé la première *Politique d'éducation des adultes et de formation continue* et le plan d'action qui l'accompagne. Le gouvernement s'est engagé, dans son plan d'action, à prendre différentes mesures visant à augmenter le niveau de la formation de base des adultes, à accroître l'effort en faveur de la formation liée à l'emploi et d'assurer l'accès à des services de reconnaissance des acquis et des compétences.

2. LE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT

En plus du développement de la main-d'œuvre, la croissance de la productivité – et donc du niveau de vie et de l'emploi – repose sur le renforcement du capital physique, dont les investissements privés sont la principale source.

Afin de soutenir les investissements privés, le gouvernement a essentiellement agi dans deux directions :

- ▣ Il a défini une politique fiscale applicable aux entreprises permettant au Québec de rester compétitif par rapport aux autres juridictions et a réduit de façon importante l'impôt sur le revenu des particuliers. De plus, des aides concrètes sur le terrain sont apportées aux entreprises.
- ▣ Simultanément, le gouvernement a mis en place un certain nombre d'outils financiers pour accompagner les entreprises dans leurs efforts d'investissement.

Par ailleurs, des initiatives spécifiques ont été mises en place en faveur du développement des régions et pour soutenir certains secteurs d'activité.

Maintenir un régime fiscal compétitif

Grâce aux efforts du gouvernement, le régime fiscal des entreprises en vigueur au Québec est globalement compétitif, par rapport à l'Ontario et au reste du Canada, ainsi qu'à l'échelle internationale.

- ▣ Par rapport à l'Ontario, on constate que l'écart de fardeau fiscal est même légèrement favorable aux entreprises québécoises en 2003, d'environ 0,6 %.

Ce résultat est dû en bonne partie aux « mesures structurantes » appliquées par le Québec en faveur de certains secteurs d'activité. En l'absence de ces mesures, l'écart de fardeau fiscal serait défavorable aux entreprises québécoises d'environ 12 %.

TABEAU 1
Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés – 2003¹

	Millions de dollars	En pourcentage
Impôt sur le revenu	-136,0	-5,1
Taxe sur le capital	983,0	125,0
Taxe sur la masse salariale ²	1 895,9	149,0
<i>Sous-total</i>	<i>2 742,9</i>	<i>57,8</i>
Taxes à la consommation	-1 288,9	-34,2
Tarifification	-298,0	-35,0
<i>Sous-total</i>	<i>1 156,0</i>	<i>12,3</i>
Mesures structurantes	-1 212,8	-241,3
Total	-56,8	-0,6

(1) Structure de taxation de l'Ontario appliquée au Québec.

(2) Au Québec, la cotisation des employeurs au Fonds des services de santé.

Note : Un signe négatif indique un écart favorable pour le Québec, alors qu'un signe positif indique un écart défavorable.

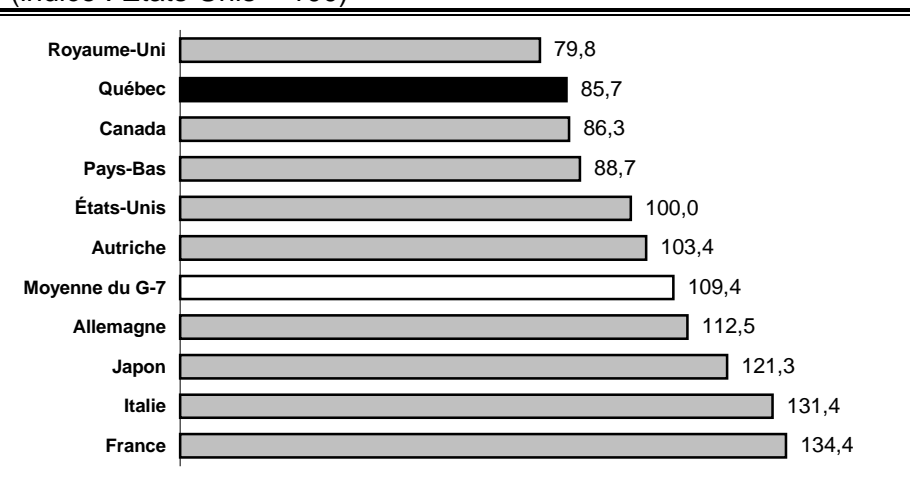
Source : Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

- Le régime fiscal appliqué par le Québec aux entreprises est également compétitif à l'échelle internationale. Selon l'étude menée en 2002 par la firme KPMG, le Québec n'est dépassé que par le Royaume-Uni au sein des pays du G-7 pour ce qui est de la compétitivité du régime fiscal appliqué aux entreprises.

GRAPHIQUE 2

Indice de compétitivité fiscale – Modèle de simulation KPMG¹ – 2002

(indice : États-Unis = 100)



(1) L'indice de compétitivité fiscale est établi sur la base du régime prévalant pour une juridiction donnée et en l'appliquant aux coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises à Montréal. Tous les coûts fiscaux, y compris la taxe sur la masse salariale, ont été considérés sur une période de dix ans.

Sources : KPMG et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Le maintien de la compétitivité fiscale des entreprises : un engagement gouvernemental

La réduction de la taxe sur le capital permettra au Québec de maintenir sa compétitivité fiscale par rapport aux autres provinces, pour ce qui est de ce type de prélèvement.

Le plan de réduction de la taxe sur le capital constitue un signal clair envoyé par le gouvernement. Dès son enclenchement, la réduction de la taxe sur le capital aura un effet sur les investissements annoncés des entreprises, sur leur productivité et donc sur l'emploi. Ces effets seront cumulatifs et s'accroîtront au fur et à mesure de l'application du plan de réduction.

TABLEAU 2
Exemption à l'égard de la taxe sur le capital et nombre d'entreprises totalement exemptées

	Actuel	2003	2004	2005	2006
Exemption ¹ (en dollars)	–	250 000	500 000	750 000	1 000 000
Nombre d'entreprises exemptées	–	162 000	189 000	203 000	210 000
En pourcentage du total des entreprises	–	58,1	67,8	72,6	75,1

(1) Pour les années 2003 à 2005, une exemption complète s'appliquera aux PME dont le capital versé est inférieur à ces montants. La valeur de l'exemption sera graduellement diminuée pour les PME dont le capital versé est supérieur à l'exemption et inférieur à 1 million de dollars en 2003, à 2 millions de dollars en 2004 et à 3 millions de dollars en 2005.

Source : Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

En 2002, le taux général de la taxe sur le capital en vigueur au Québec était le plus élevé au Canada – cette situation comportant de nombreux risques au plan de la circulation des capitaux et du déclenchement des investissements. Ce ne sera plus le cas avec la baisse annoncée.

TABLEAU 3
Évolution des taux de la taxe sur le capital – Québec, Canada et autres provinces
 (taux au 31 décembre, en pourcentage)¹

	2002	2007
Québec	0,64	0,3
Ontario	0,3	0,3
Saskatchewan	0,6	0,6
Manitoba	0,3	0,3
Nouveau-Brunswick	0,3 / 0,5	0,3 / 0,5
Nouvelle-Écosse	0,25 / 0,5	-
Colombie-Britannique, Alberta, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve	-	-
Canada (fédéral)	0,225	0,225

(1) Des taux distincts s'appliquent aux institutions financières. Par ailleurs, la structure de taxation de certaines provinces prévoit des exemptions pour une première tranche du capital versé.

Source : Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Les faibles taux d'imposition sur les bénéficiaires constituent l'une des caractéristiques fondamentales de la politique fiscale du Québec à l'égard des sociétés (taux d'imposition de 8,9 %). Les gestes récents posés par les autres provinces en termes de baisse des taux d'imposition sur les bénéficiaires, notamment en Ontario et en Alberta, remettent en cause l'avantage historique du Québec.

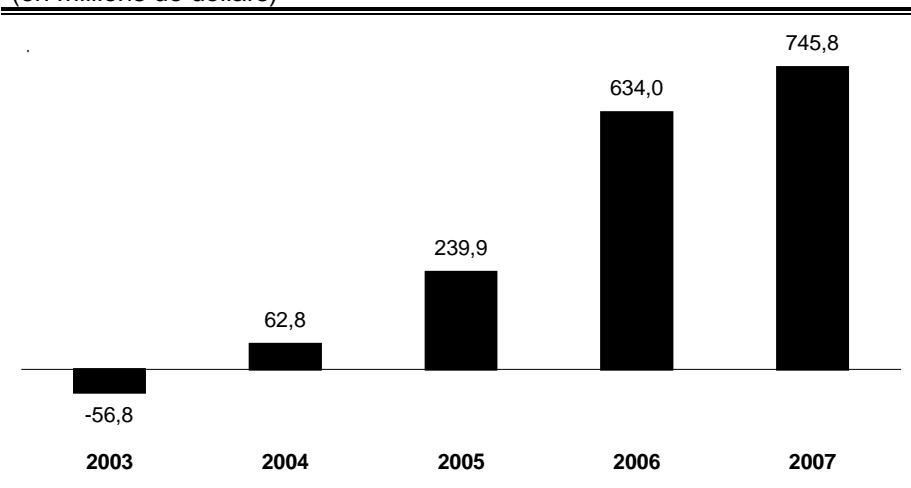
Gestes récents posés par les autres provinces

- Ontario : les taux d'imposition sur le revenu auront baissé de 50 % en moyenne entre 2001 et 2006, pour atteindre à terme 8 %.
- Alberta : a aussi annoncé des diminutions de moitié de ses taux d'imposition, le taux général devant atteindre 8 %.
- Colombie-Britannique : a procédé en 2002 à l'élimination de sa taxe sur le capital pour les sociétés non financières et a réduit de 20 % le taux d'imposition sur le revenu pour le fixer à 13,5 %.
- Nouveau-Brunswick : à compter du 1^{er} janvier 2003, le taux général d'imposition, qui était de 17 % en 2000, sera réduit à 13 %.

À titre d'exemple, la diminution de l'avantage compétitif du Québec peut être illustrée en comparant la situation des entreprises québécoises par rapport à leurs concurrentes ontariennes.

Ainsi, sur la base des baisses déjà annoncées, il est prévu que la compétitivité fiscale du Québec se détériore d'ici 2007. Les entreprises du Québec perdront donc l'avantage dont elles bénéficient actuellement par rapport à leurs concurrentes ontariennes, soit une perte de 800 millions de dollars de 2003 à 2007.

GRAPHIQUE 3
Écart de fardeau fiscal Québec-Ontario : impôts des sociétés^{1,2}
 (en millions de dollars)



(1) Portrait tenant compte du plan de réduction de la taxe sur le capital annoncé au Québec.

(2) Structure de taxation de l'Ontario appliquée au Québec.

Source : Ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Congé de taxe sur le capital de deux ans et amortissement accéléré

Toujours dans le même but de maintenir la compétitivité du régime, deux mesures spécifiques s'appliquent aux investissements en matériel et équipement pour réduire le fardeau fiscal leur étant associé.

Le congé de taxe sur le capital de deux ans

- Un congé de taxe sur le capital de deux ans est appliqué à l'acquisition d'équipements admissibles.

L'amortissement accéléré

- Une entreprise peut déduire complètement le coût d'acquisition de biens admissibles dans l'année de l'achat (taux d'amortissement de 100 %, au lieu de 30 % habituellement).
- Le Québec accorde une déduction additionnelle de 20 % pour les sociétés opérant dans plusieurs juridictions et qui réalisent un investissement au Québec.
- Une déduction additionnelle, égale à 25 %, s'applique depuis le 26 mars 1997, bonifiant ainsi la déduction pour amortissement accéléré à 125 %.

Les biens admissibles

- Il s'agit notamment du matériel de fabrication et de transformation et du matériel informatique. Le congé de taxe sur le capital s'applique aussi à certains bâtiments.

Une réduction majeure de l'impôt des particuliers

Depuis 2000, le gouvernement a annoncé d'importantes réductions de l'impôt des particuliers. Sur cinq exercices financiers, soit de 2000-2001 à 2004-2005, les particuliers auront ainsi bénéficié d'une réduction d'impôt représentant 15 milliards de dollars.

Ces baisses d'impôt ont été appliquées en trois étapes, soit une baisse de 6 % en mai 2000, de 3 % en janvier 2001 et de 11 % en juillet 2001. Pour 2002-2003, ces réductions d'impôt atteignent 3,5 milliards de dollars, représentant une baisse de 20 %.

De plus, à partir de janvier 2002, le gouvernement a décidé d'indexer annuellement et automatiquement les tranches de revenu imposable de la table d'imposition, ainsi que les différents crédits d'impôt.

TABLEAU 4
Cumul des réductions de l'impôt des particuliers
(en millions de dollars)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Budget 2000-2001	1 053	1 661	2 289	2 485	2 597
Budget 2001-2002 ⁽¹⁾	–	1 034	1 175	1 268	1 325
Sous-total	1 053	2 695	3 464	3 753	3 922
Énoncé 2002-2003	–	–	–	17	172
Total	1 053	2 695	3 464	3 770	4 094
Total cumulé	1 053	3 748	7 212	10 982	15 076

(1) Incluant l'impact de la révision du taux d'indexation de 1,8 % à 2,7 % pour 2002, annoncée au Budget 2002-2003.

Ces importantes baisses d'impôt ont permis de réduire considérablement l'écart de fardeau fiscal existant entre le Québec et les autres provinces.

Depuis 1999, l'écart de fardeau fiscal par rapport à la moyenne des provinces a été réduit de 40 %, passant de 3,1 milliards de dollars en 1999 à 1,9 milliard de dollars en 2002. Par rapport à l'Ontario, l'écart a été réduit de 24 % pour la même période.

TABLEAU 5
Écart de fardeau fiscal à l'impôt des particuliers –
Québec et autres provinces¹
(en millions de dollars)

	1999	2002 ²	Variation par rapport à 1999
	(réel)	(préliminaire)	(%)
Écart Québec – autres provinces			
Ontario	5 779	4 366	-24
Alberta	4 828	4 955	3
Colombie-Britannique	4 046	4 664	15
Nouvelle-Écosse	3 300	395	-88
Île-du-Prince-Édouard	2 676	743	-72
Nouveau-Brunswick	2 599	892	-66
Manitoba	1 911	441	-77
Saskatchewan	1 584	938	-41
Terre-Neuve	1 321	-700	-153
Écart moyen	3 116	1 855	-40
<i>En pourcentage de l'impôt du Québec</i>	<i>20</i>	<i>13</i>	<i>-</i>

(1) Structure de taxation des autres provinces appliquée au Québec.

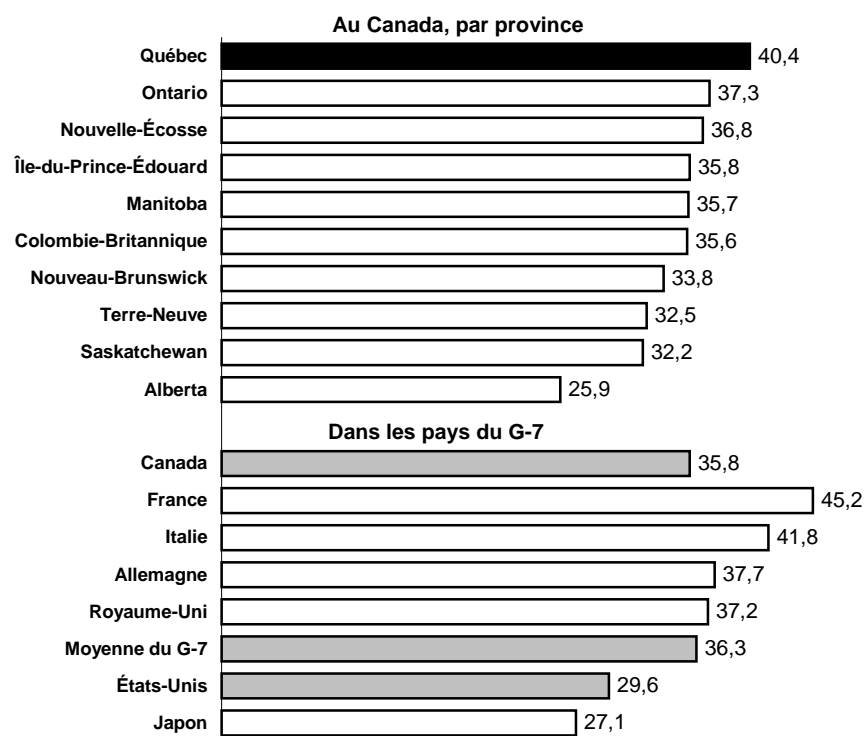
(2) Basé sur le régime fiscal de 2002. Cette estimation prend en considération le fait que Terre-Neuve, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont annoncé le report des baisses d'impôt additionnelles qui étaient prévues pour 2002.

Comparaison du fardeau fiscal global du Québec

Le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers au Québec est élevé par rapport aux autres juridictions canadiennes et aux États-Unis. Pour 2000, les recettes fiscales prélevées par tous les niveaux de gouvernement représentaient 40,4 % du PIB au Québec comparativement à 35,8 %, en moyenne, au Canada et à 29,6 % aux États-Unis.

Par rapport aux pays membres du G-7, où la moyenne s'établit à 36,3 % du PIB, le fardeau fiscal global au Québec était généralement plus élevé. La France et l'Italie sont les deux seuls pays où le fardeau fiscal est plus lourd qu'au Québec, avec respectivement 45,2 % et 41,8 % du PIB.

GRAPHIQUE 4
Recettes fiscales totales – Québec, autres provinces et pays du G-7 – 2000
 (en pourcentage du PIB)



Sources : Organisation de Coopération et de Développement économiques et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Une approche intégrée pour répondre aux défis de la compétitivité

Le Québec peut aujourd'hui compter sur une base industrielle formée d'un noyau, plus important que jamais, d'entreprises qui réussissent sur les marchés mondiaux parce qu'elles ont systématiquement posé les gestes qu'il faut pour accroître leur compétitivité.

Toutefois, il faut constater qu'un grand nombre d'entreprises québécoises tardent à prendre ce virage et, en conséquence, ne profitent pas pleinement des occasions d'affaires offertes par les marchés extérieurs. De plus, la compétitivité d'un nombre important d'entreprises est essentiellement liée à la faiblesse du dollar canadien. Dans l'environnement concurrentiel actuel, ces entreprises sont évidemment en situation de vulnérabilité, que seul un relèvement de leur productivité peut contrecarrer.

Aujourd'hui, une entreprise compétitive est une organisation qui :

- a un produit distinctif et de qualité;
- est capable de le produire au meilleur prix et est donc productive;
- sait comment le commercialiser.

Placées dans cette perspective, les entreprises devront relever **trois grands défis** pour assurer leur compétitivité sur les marchés.

1^{er} défi : accroître la productivité

Les entreprises manufacturières québécoises connaissent des écarts de productivité par rapport aux entreprises américaines et ontariennes. Face à la mondialisation des marchés, à l'accélération du progrès technologique, aux nouvelles exigences des consommateurs comme des grands donneurs d'ordres, les entreprises doivent revoir leurs façons de faire. Ce développement exige une véritable rupture dans leurs pratiques d'affaires.

2^{ème} défi : améliorer le développement de produits

Depuis quelques années déjà, plusieurs pays se sont dotés de stratégies globales afin de mieux soutenir les entreprises de tous les secteurs industriels dans leurs efforts pour développer des produits.

Les entreprises québécoises des secteurs traditionnels consentent moins d'efforts par rapport aux entreprises canadiennes et américaines à l'égard du développement de produits. En fait, le processus de développement de produits demeure méconnu et peu maîtrisé au Québec.

3^{ème} défi : augmenter notre performance à l'exportation

Malgré la croissance de nos exportations, les entreprises québécoises ont enregistré des pertes de parts de marché au cours des années quatre-vingt-dix, autant aux États-Unis que dans le reste du Canada ou ailleurs dans le monde. Les activités d'exportation des entreprises québécoises sont ponctuelles et n'assurent pas une présence continue sur les marchés.

- ▣ Seule 37 % des nouvelles entreprises exportatrices en 1994 ont poursuivi leurs activités chaque année jusqu'en 2000.
- ▣ Quelque 6 000 produits québécois ont été exportés entre 1993 et 2000, seulement 50 % d'entre eux l'ont été chaque année.

L'approche intégrée du gouvernement

L'approche intégrée que le gouvernement déploie pour relever ces défis comprend trois volets.

- ▣ La *Stratégie québécoise pour l'amélioration de la compétitivité*, lancée en septembre 2001, a pour objectif d'accélérer l'adoption de meilleures pratiques d'affaires par les entreprises, en mettant à leur disposition les moyens requis pour améliorer leur performance.
- ▣ Dans quelques semaines, le gouvernement lancera une *Politique de développement des exportations* qui offrira aux entreprises un soutien accru à cette fin. Le gouvernement consacrera 60 millions de dollars sur trois ans au déploiement de cette politique, qui comportera quatre axes d'intervention.
- ▣ Le gouvernement propose par ailleurs qu'un effort majeur soit consenti vers le *développement des produits*, en soutenant les entreprises dans l'implantation d'une démarche structurée et la réalisation de projets novateurs.

Des outils financiers adaptés

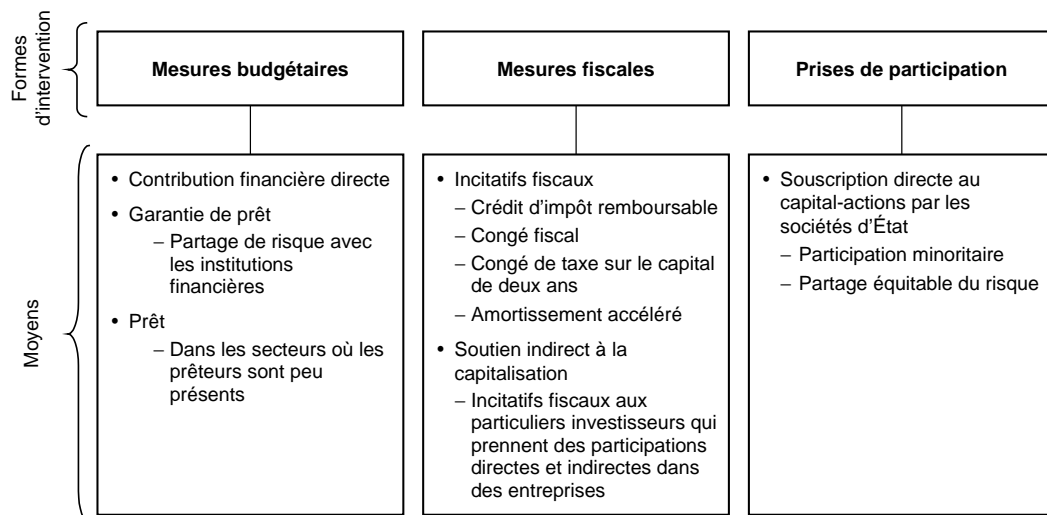
Afin de soutenir et de stimuler les entreprises dans leur effort d'investissement, l'État québécois a mis en place un ensemble d'outils financiers adaptés aux besoins des investisseurs.

Ces outils prennent la forme :

- de mesures budgétaires, incluant les contributions financières, les prêts et les garanties de prêts;
- d'aides fiscales, constituées principalement de crédits d'impôt remboursables, de congés fiscaux et de soutien indirect à la capitalisation;
- de souscriptions directes au capital-actions, effectuées par les sociétés d'État.

Ces outils financiers ont en particulier été utilisés pour favoriser les projets majeurs d'investissement, pour encourager la diversification économique des régions et pour maintenir la compétitivité du Québec par rapport aux soutiens aux investissements apportés par les autres juridictions.

SCHÉMA 2
Les leviers financiers de l'État québécois pour accroître les investissements des entreprises



L'action gouvernementale pour le développement des régions

Le gouvernement a fait beaucoup ces dernières années pour les régions par la mise en place d'outils et de stratégies majeures en leur faveur :

- création du ministère des Régions et implantation de 110 Centres locaux de développement (CLD);
- 90 millions de dollars pour la *Politique nationale de la ruralité*;
- 50 millions de dollars pour le Fonds de diversification économique des régions;
- implantation de 46 Carrefours de la nouvelle économie (CNE) en région;
- 1 milliard de dollars pour la *Stratégie de développement économique des régions ressources*, dont 512 millions de dollars en mesures fiscales.

À l'issue du *Rendez-vous national des régions*, le gouvernement a réaffirmé son appui aux instances locales et régionales :

- renouvellement pour trois ans des Fonds de développement régional administrés par les Conseils régionaux de développement (93,3 millions de dollars);
- reconduction pour cinq ans des Fonds locaux d'investissement gérés par les CLD (85 millions de dollars);
- renouvellement pour trois ans des autres fonds confiés aux CLD (208,8 millions de dollars).

Des initiatives majeures ont également été lancées pour soutenir le développement économique régional :

- déploiement du projet ACCORD¹ pour le développement de créneaux d'excellence en région;
- création de fonds de développement régionaux : un groupe de travail sera constitué pour évaluer les besoins et des expériences témoins pourront s'amorcer;
- création d'une Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

¹ L'acronyme ACCORD signifie *Action concertée de coopération régionale de développement*.

Le projet ACCORD

Le projet ACCORD vise à soutenir le développement de créneaux d'excellence capables de positionner chaque région sur les marchés nord-américains et mondiaux. Il s'adresse à l'ensemble des régions du Québec – excluant celles de Montréal, de Laval et de la Capitale-Nationale – afin que celles-ci deviennent le pôle d'ancrage de créneaux d'excellence spécifiques et jouent un rôle de leader autant au Québec qu'à travers le monde.

La réalisation des ACCORD est prévue en deux phases : premièrement, la conclusion d'une entente de principe avec les partenaires sur le développement de créneaux d'excellence, et deuxièmement, établir un plan de mise en œuvre des orientations dégagées lors de la première phase.

À ce jour, sept ACCORD ont été convenus avec autant de régions, soit la Mauricie, la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les Laurentides et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

La démarche est bien enclenchée dans chacune des régions. Un comité ACCORD est en place, composé de gens d'affaires, de leaders industriels du milieu, d'entrepreneurs civiques comme des recteurs d'université ou directeurs de cégep, d'un représentant du CRD et du sous-ministre adjoint du ministère des Régions. Ce comité bénéficie également de l'expertise disponible au sein du gouvernement et des sociétés d'État.

La SGF, qui a amorcé conjointement la démarche avec le gouvernement, entend collaborer à la réalisation des analyses de marché et à l'étalonnage international des créneaux proposés et intensifier son rôle dans le développement de projets industriels en région. La société d'État mettra toute son expertise à contribution et œuvrera, conformément à sa mission, au développement, au montage et au financement des projets d'investissement identifiés.

Stratégie de plein emploi et le secteur bioalimentaire : un exemple d'application sectorielle

Le dynamisme et l'importance de l'industrie bioalimentaire en font un joueur de premier plan vers le plein emploi. Entre 1995 et 2001, le secteur bioalimentaire a créé près de 14 % des nouveaux emplois, alors que cette industrie représente 12 % des emplois au Québec.

Dans le cadre de la stratégie *Vers le plein emploi*, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) met de l'avant trois axes d'interventions spécifiques :

- la *Politique québécoise de la transformation alimentaire*;
- un plan de soutien et de développement de l'industrie serricole;
- l'adaptation au nouveau contexte environnemental.

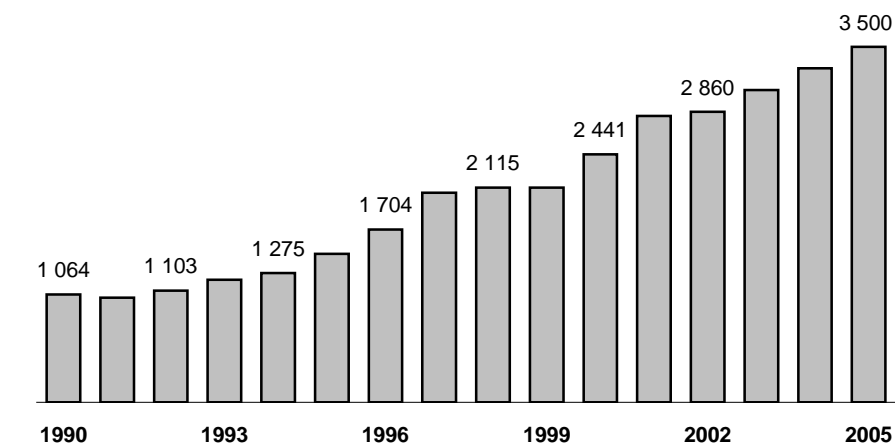
Dans la foulée du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois d'octobre 2001, le secteur agricole et agroalimentaire s'est engagé à poursuivre son objectif de création d'emplois qui implique l'ajout de 11 000 nouveaux emplois en agriculture et transformation alimentaire d'ici 2005.

Politique québécoise de la transformation alimentaire

Fer de lance du plan d'action du MAPAQ, la *Politique québécoise de la transformation alimentaire* vise la réalisation d'investissements privés de 450 millions de dollars par an et la création de 10 000 emplois d'ici 2005. Cette politique s'articule autour des trois grandes orientations suivantes :

- améliorer l'accès aux marchés pour les producteurs québécois;
- favoriser l'innovation et améliorer la productivité des entreprises;
- accroître les investissements.

GRAPHIQUE 5
Évolution des exportations du secteur agroalimentaire¹
 (en millions de dollars)



(1) Projections pour les années 2002 à 2005.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Les nouvelles initiatives visent à appuyer notamment le développement des marchés québécois et extérieurs, des produits de niche et du terroir ainsi qu'à favoriser l'innovation et les investissements. La *Politique québécoise de la transformation alimentaire* contribuera significativement à l'atteinte de l'objectif de création d'emplois au cœur de la stratégie gouvernementale *Vers le plein emploi*.

Autres axes d'intervention

Le plan de soutien et de développement de l'industrie serricole s'intègre, quant à lui, dans une démarche de gains d'efficacité énergétique, technologique et environnementale. La construction de nouvelles serres et la modernisation des serres existantes pourront entraîner des investissements significatifs et la création d'environ 700 emplois directs et indirects, notamment en région.

Enfin, l'adaptation au nouveau contexte environnemental, dont le programme Prime-vert est le véhicule d'accompagnement privilégié, vise la consolidation de la production agricole et des emplois actuels dans le respect de l'environnement.

3. PROFITER DAVANTAGE DU PROGRÈS TECHNOLOGIQUE

La troisième façon d'accroître la productivité d'une économie consiste à stimuler les efforts de recherche et d'innovation, afin de diffuser le progrès technologique parmi les entreprises.

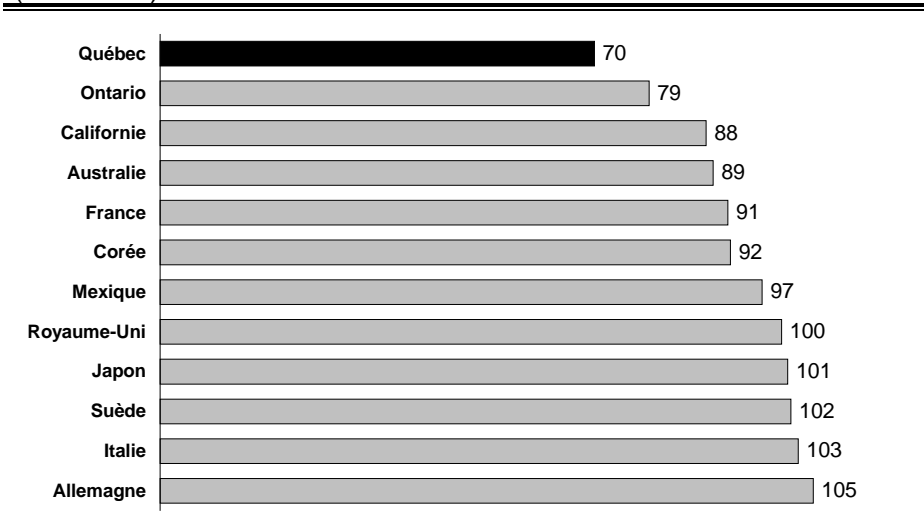
Le soutien à la recherche et au développement

Depuis le début des années quatre-vingt, la politique économique québécoise fait une large place au soutien à la recherche et développement (R-D), ce qui explique les résultats obtenus pour ce qui est des investissements des entreprises. Ces excellents résultats obtenus en matière d'investissement en R-D sont directement imputables au régime fiscal favorable que le gouvernement a graduellement mis en place.

Selon une étude du Conference Board du Canada, le Québec possède ainsi l'un des régimes d'aide à la R-D les plus compétitifs au monde. Ce régime est notamment plus favorable que ceux de l'Allemagne, de la France et du Japon.

GRAPHIQUE 6

Compétitivité du traitement fiscal d'une dépense de 100 \$ en R-D dans certaines juridictions¹ – 1998 (en dollars)



(1) Revenu nécessaire pour couvrir une dépense de 100 \$ en R-D par une grande société.
Source : Conference Board du Canada.

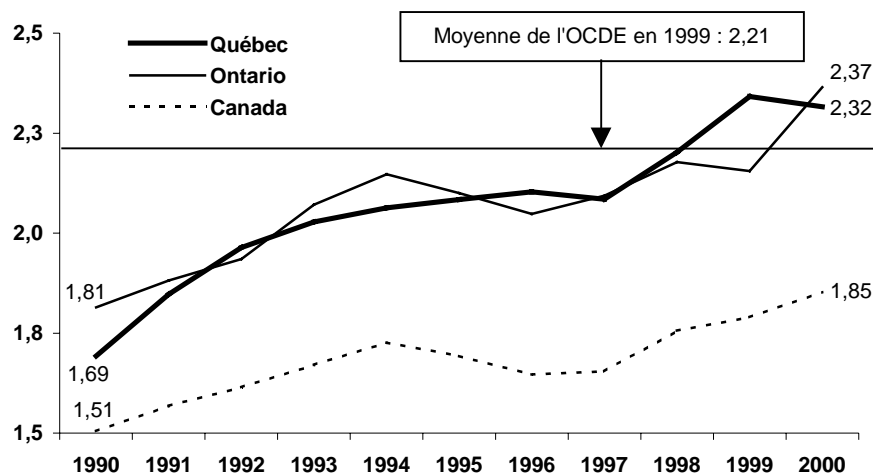
La croissance de la R-D au Québec

Il y a maintenant vingt ans, le Québec prenait le virage technologique en encourageant directement les entreprises à investir en R-D.

Les résultats sont à la mesure des efforts consentis.

- En 1990, les investissements du Québec en R-D représentaient 1,69 % du PIB, comparativement à 1,81 % en Ontario et 1,51 % dans l'ensemble du Canada.
- Depuis 1995, un rattrapage important a été effectué et les investissements en R-D en proportion du PIB se situent à des niveaux comparables, et même supérieurs à ceux réalisés en Ontario.
- Ces résultats sont d'autant plus remarquables que c'est en Ontario que s'effectue la grande majorité des activités de R-D du gouvernement fédéral.
- De plus, entre 1990 et 2000, la croissance annuelle moyenne des investissements en R-D en proportion du PIB a été une fois et demie plus élevée au Québec qu'au Canada, et 1,2 fois plus élevée qu'en Ontario.
- Toujours en pourcentage du PIB, le Québec investit maintenant en R-D davantage que la moyenne des pays de l'OCDE (2,21 %).

GRAPHIQUE 7
Évolution des dépenses de R-D – Québec, Ontario et Canada
 (en pourcentage du PIB)



Source : Institut de la statistique du Québec.

La valorisation de la recherche québécoise

En 1999, le gouvernement mettait en place Valorisation-Recherche Québec (VRQ) un organisme indépendant voué à la valorisation des connaissances et au financement de projets d'équipes de recherche.

Depuis, le gouvernement a accordé 220 millions de dollars à VRQ. L'ensemble de ces fonds a été investi dans le cadre d'un volet recherche et d'un volet valorisation.

Le volet recherche appuie des projets faisant appel à la concertation entre les disciplines, les institutions et les secteurs. À ce jour, 170 millions de dollars ont été engagés pour le soutien à divers projets, notamment :

- à Génome Québec pour soutenir les universités québécoises dans leurs soumissions en vue de l'obtention d'une contribution financière de Génome Canada;
- au réseau Diversification de l'exploration minérale au Québec (DIVEX) afin de coordonner et soutenir les efforts en R-D et de transfert technologique dans le domaine de l'exploration minière;
- au réseau NanoQuébec afin d'établir un programme concerté de recherche en nanosciences et nanotechnologies.

De plus, le volet valorisation de VRQ a permis la création de quatre sociétés québécoises de valorisation de la recherche universitaire par l'injection de 50 millions de dollars :

- SOVAR, pour l'Université Laval et le Centre hospitalier universitaire de Québec;
- VALEO, pour le réseau de l'Université du Québec incluant l'Institut national de la recherche scientifique, l'Institut Armand-Frappier et l'Université Concordia;
- UNIVALOR, pour l'Université de Montréal, ses écoles et établissements affiliés;
- MSBI, pour l'Université McGill, l'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop et les établissements universitaires de santé affiliés.

Savoir changer le monde : la Politique québécoise de la science et de l'innovation

La *Politique québécoise de la science et de l'innovation* a été lancée en janvier 2001. Cette politique permettra d'améliorer l'environnement des entreprises dans le domaine de l'innovation en agissant sur trois grands axes :

- le savoir – son acquisition et son partage;
- la recherche – une base essentielle;
- l'innovation – une exigence pour toutes les organisations.

Les orientations de la politique visent ainsi l'ensemble du système national d'innovation. En moins de deux ans, les deux tiers des mesures proposées dans la politique ont été mises en œuvre à différents niveaux.

Par ailleurs, le gouvernement a accordé près de 450 millions de dollars pour le financement d'infrastructures de recherche. Près de 80 % de cette enveloppe, soit 347,5 millions de dollars, a déjà été engagée, ayant ainsi permis la réalisation de projets d'investissement de plus de 1 milliard de dollars, dont :

- l'agrandissement de l'Institut de recherches cliniques de Montréal;
- l'aménagement d'espaces nécessaires à l'accueil d'effectifs pour la réalisation de projets d'essaimage et de partenariat à l'Institut national d'optique;
- la construction du Centre de recherche sur les biotechnologies marines de Rimouski.

Un plan d'action pour la gestion de la propriété intellectuelle

La gestion de la propriété intellectuelle dans les institutions publiques de recherche représente un élément important dans le processus de valorisation. Cet élément est d'autant plus important que la nature des recherches est de plus en plus multi-institutionnelle, la mobilité des chercheurs s'accroît et les relations entre les universités et les entreprises se développent.

Un plan d'action, élaboré dans le cadre de la *Politique québécoise de la science et de l'innovation*, a été déposé à l'automne 2002 afin de favoriser une harmonisation des politiques de propriété intellectuelle des institutions québécoises.

Pour ce faire, il y est proposé un ensemble de balises de gestion réparties selon la responsabilité de chacun des partenaires impliqués dans le processus de valorisation, dont :

- les établissements de recherche;
- les chercheurs;
- les sociétés de valorisation.

Les balises proposées dans ce plan sont orientées autour de cinq principes :

- la responsabilité de tous les intervenants à l'égard du transfert à la société des fruits de la recherche;
- l'obligation de diligence et de résultats de la part de l'établissement et de ses partenaires en valorisation;
- une propriété intellectuelle exclusive dès l'amorce du processus de valorisation;
- le partenariat entre les chercheurs et les établissements;
- l'équité dans le partage des bénéfices découlant de la valorisation.

Le développement des secteurs de la nouvelle économie

En même temps que cet appui à la R-D, le gouvernement a défini des mesures fiscales ciblées afin d'assurer le développement, au Québec, de certains secteurs considérés comme les plus prometteurs.

- ➡ Le gouvernement a en particulier utilisé l'outil fiscal, appliqué dans le cadre de sites désignés, pour stimuler la création et l'implantation d'entreprises dans les secteurs visés – soit notamment celui des technologies de l'information.
- ➡ Aujourd'hui, plus de 400 entreprises sont réunies dans ces sites désignés, et plus de 4 200 emplois y ont été créés – ce qui représente une croissance de plus de 60 %.

L'exemple le plus connu de ce type de soutien est la mesure fiscale relative à la Cité du multimédia, à Montréal, grâce à laquelle une masse critique d'entreprises appartenant aux technologies de l'information a été créée et où l'emploi a doublé depuis ses débuts en 1998.

TABLEAU 6

Création d'emplois dans les sites désignés par les entreprises bénéficiant des mesures CNE, Cité du multimédia, CNNTQ et CDTI – Bilan juin 2002

Sites désignés	Entreprises	Emplois créés						
		Initiaux	Actuel	Création		D'ici 3 ans	Création	
		Nb	Nb	Nb	%	Nb	Nb	%
CNE	150	1 767	2 420	653	37,0	4 799	3 032	171,6
Cité du multimédia (incluant CDTI de Montréal)	117	2 746	5 439	2 693	98,1	9 257	6 511	237,1
CNNTQ (incluant CDTI de Québec)	92	1 615	2 294	679	42,0	4 240	2 625	162,5
CDTI	47	523	754	231	44,2	1 521	998	190,1
Total	406	6 651	10 907	4 256	64,0	19 817	13 166	198,0

Note : Les emplois correspondent aux emplois totaux (admissibles ou non aux crédits d'impôt) par site ou immeuble désigné.
Nb : Nombre.

Le capital de risque au Québec

La croissance des entreprises de haute technologie est largement tributaire de la facilité avec laquelle il leur est possible d'accéder aux diverses sources de capitaux, et en particulier au capital de risque.

Au fil des ans, le Québec s'est doté de plusieurs outils visant à accroître la disponibilité du capital de risque et les résultats sont impressionnants.

- ▀ Au Québec, l'industrie gère actuellement au-delà de 10 milliards de dollars de capitaux.
- ▀ À l'échelle canadienne, le Québec dispose de plus de la moitié des capitaux sous gestion.

Par ailleurs, l'analyse de cette industrie fait ressortir certains constats qui portent à réflexion.

Les capitaux abondent

Malgré la part importante de capital de risque disponible à l'investissement au Québec, les capitaux investis ne représentent plus que le quart des investissements au Canada.

TABLEAU 7
Capitaux de risque disponibles et investis
 (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	1997	1998	1999	2000	2001
Québec					
Capitaux disponibles	1 149	1 199	1 244	1 806	3 414
- en % du Canada	42	44	46	42	54
Capitaux investis	560	615	791	1 380	968
- en % du Canada	34	41	30	26	24
Canada					
Capitaux disponibles	2 760	2 718	2 702	4 337	6 270
Capitaux investis	1 647	1 513	2 637	5 337	3 980

Sources : Macdonald & Associates Limited et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Forte présence du secteur public

Les fonds relevant du gouvernement ou d'organismes publics comptent encore pour plus de la moitié des investissements en capital de risque au Québec, alors que pour l'ensemble canadien cette proportion est maintenant de 30 %.

TABLEAU 8
Capitaux de risque – Investissement annuel réalisé par les fonds liés au gouvernement et par les investisseurs étrangers
 (en pourcentage)

	1997	1998	1999	2000	2001
Québec					
Fonds liés au gouvernement ¹	76	75	72	49	55
Fonds étrangers	3	2	8	20	10
Secteur privé	21	23	20	31	36
Canada					
Fonds liés au gouvernement ¹	59	53	46	38	30
Fonds étrangers	4	3	20	23	28
Secteur privé	37	44	34	39	41

(1) Inclut les fonds relevant du gouvernement ou d'organismes publics, ainsi que les fonds de travailleurs.

Sources : Macdonald & Associates Limited et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Peu d'investisseurs de l'étranger

Les investissements provenant de l'étranger représentent environ 10 % des capitaux investis au Québec. En comparaison, cette proportion est presque triplée pour l'ensemble canadien.

Faiblesse des rondes de financement

La taille d'une ronde de financement en capital de risque était d'environ 2 millions de dollars, en moyenne, au Québec au cours de la période allant de 1997 à 2001. En Ontario, le financement moyen était d'environ 5 millions de dollars, alors qu'il était d'un peu plus de 8 millions de dollars américains aux États-Unis.

TABLEAU 9
Capitaux de risque – Investissement moyen par ronde de financement
 (en millions de dollars)

	1997	1998	1999	2000	2001	Moyenne
Québec	1,3	1,2	1,6	2,2	2,2	1,7
Ontario	2,4	1,9	4,3	7,1	7,2	4,6
Canada	1,8	1,6	2,7	4,0	4,0	2,8
États-Unis ¹	5,0	5,1	9,7	12,9	8,7	8,3

(1) En dollars américains.

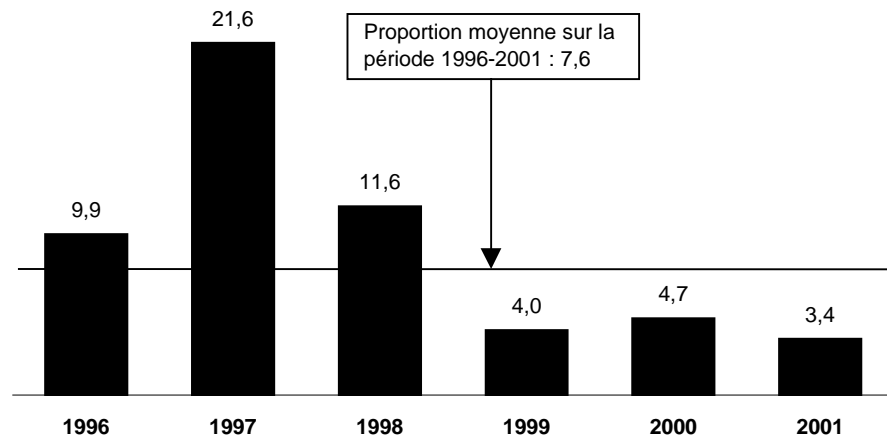
Sources : Macdonald & Associates Limited et PriceWaterhouseCoopers / Venture Economics / National Venture Capital Association MoneyTree[™] Survey.

Investissement en région

Depuis 1996, la part du capital de risque investi au Québec dans les régions autres que Montréal et Québec est de 20 %. Comparativement à l'Ontario où, pour la même période, seulement 13 % du capital de risque a été investi dans les régions autres que Toronto et Ottawa, le capital de risque au Québec est le mieux dispersé.

Cependant, les régions ressources obtiennent une très faible part du capital de risque investi au Québec; une part d'ailleurs bien en deçà de leur poids démographique, soit 16 % de la population québécoise. Pourtant, beaucoup de fonds de capital de risque ont été mis en place pour soutenir les entreprises en région.

GRAPHIQUE 8
Part du capital de risque investi dans les régions ressources du Québec
 (en pourcentage du total investi au Québec)



Sources : Macdonald & Associates Limited et ministère des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

Principaux intervenants régionaux en capital de risque

Fonds de capital de risque

- Le Fonds de solidarité FTQ
 - 87 SOLIDE (fonds locaux)
 - 17 fonds régionaux de solidarité (FRS)
- Fondation
 - FilAction
 - Le Fonds de financement coop
 - Les Fonds d'investissement régionaux pour femmes entrepreneures
 - Le Fonds Waskahegen, pour la communauté autochtone
- Le Mouvement Desjardins
 - Six Fonds d'investissement régionaux
 - Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD)
- La Société générale de financement (SGF)
- Les sociétés Innovatech
 - Grand Montréal
 - Québec et Chaudières-Appalaches
 - Sud du Québec
 - Régions ressources

Fonds et programmes gouvernementaux

- Les Centres locaux de développement (CLD)
 - Les Fonds locaux d'investissement (FLI)
- Les Centres régionaux de développement (CRD)
 - Les Fonds de développement régional
- La Financière du Québec
- Les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)

Autres

- La Société de capital de risque à vocation régionale (SCRVR)
- Les sociétés de placements dans les entreprises québécoises (SPEQ)

Dans ce contexte, la stratégie *Vers le plein emploi* lance une réflexion sur l'utilisation du potentiel en capital de risque pour le développement des entreprises québécoises.